

Acte à classer

149

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-16T15-07-07.00 (MI241996869)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20221212-149-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjobBP83DM02_832022022_seal

Date de décision : 12/12/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : pesallpjobBP83DM02_832022022_... Multicanal : Non

Pièces jointes :

149_2022_decision_mod... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/12/22 à 15:07

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 16/12/22 à 15:07

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 15:45

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	6
Absents	18
Total des votes	44

7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

PROCURATIONS : M. CANTELOUP à M. DARMOIS, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLAS

N° 149-2022 Décision Modificative n°2 – Budget SPANC

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses comprenant :

En dépenses :

- Nature 6541 (créances admises en non-valeur), correspondant aux non-valeur transmises par le trésorier, pour la somme de 3 747.32 euros.
- Nature 6817 (pour dépréciation des actifs circulants) pour la somme de 223.77 euros, correspondant à l'obligation pour les collectivités de constater une provision pour couvrir le risque de dépréciation de créances.
- Nature 618 (divers), réduction de la ligne permettant l'équilibre de la présente décision modificative, pour la somme de - 3 971.09 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Montant
D	F	SF		618	011	FINANCE S	- 3 971,09 €
D	F	SF		6541	65	NONVAL	3 747,32 €
D	F	SF		6817	68	FINANCE S	223,77 €
TOTAL							- €

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-149-BF
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception en préfecture : 16/12/2022

Aussi, au regard de ce qui précède,

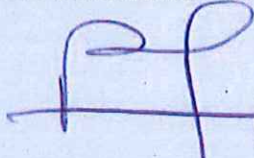

VU l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales
VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

➤ **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget SPANC de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus en section de fonctionnement.

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COURBÈS 

Acte publié le 16.12.22

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-149-BF
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022